

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

**DATE CONVOCATION**

28 juin 2023

**DATE D’AFFICHAGE**

28 juin 2023

**Nombres de conseillers**

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

**L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, LUNDI 3 JUILLET A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.**

**Etaient présents :** Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme GUYON, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

**Absents excusés :** M. Franck BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,  
Mme Sandrine DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET,  
Mme Lydia DESBOIS donne procuration à Mme Nicole GUYON,  
Mme Linda EL KRIMI  
M. FIMIEZ

**Absent non excusé :** Néant

**Secrétaire de séance :** M. Pascal JOUSSE

### **3. Vente d’une portion d’une voie communale limitrophe avec Louplande**

**Délibération DE02-03072023**

Suite à l’avis favorable émis par le Conseil municipal de Louplande et au prix de vente fixé à 2 €/m<sup>2</sup>, il convient de poursuivre les démarches concernant la demande d’achat d’un propriétaire qui souhaite acheter une portion de la VC n° 34 en limite de son terrain. La commune de Voivres Lès-le Mans réalisera toutes les démarches administratives liées à cette transaction, notamment la procédure de déclassement de cette voie communale. Tous les frais, notamment de bornage et frais d’actes sont à la charge de l’acquéreur. Une nouvelle délibération sera nécessaire lorsque la parcelle sera bornée et cadastrée pour valider le prix en fonction de la superficie réelle.

**La présente délibération est acceptée à l’unanimité des membres présents et représentés.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans

Le 6 juillet 2023

Le Maire

Martine COUET

Le secrétaire de séance

Pascal JOUSSE

